

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1844.

### RAPPORT

*Présenté par M. PIRSON, au nom de la section centrale <sup>(1)</sup> chargée, en qualité de commission spéciale, d'examiner le projet de loi sur le contingent de l'armée, pour l'année 1845 <sup>(2)</sup>.*

MESSIEURS,

Le projet de loi sur le contingent de l'armée pour l'année 1845 est le même que celui que vous avez voté l'année dernière. Il fixe, d'une part, le contingent de l'armée, pendant 1845, au *maximum* de 80,000 hommes, et, d'autre part, le contingent à lever sur la classe de la même année à 10,000 hommes.

La loi de l'organisation de l'armée n'ayant pas encore été discutée, les mêmes considérations qui vous ont fait approuver, il y a un an, les contingents demandés, nous paraissent subsister cette année.

En conséquence, la section centrale, que vous avez chargée d'examiner le projet de loi fixant le contingent de l'armée, pour l'année 1845, a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, son adoption, sous la réserve que cette adoption ne préjuge en rien l'effectif qui devra servir de base à la loi d'organisation.

*Le rapporteur,*  
V. PIRSON.

*Le président,*  
LIEDTS.

---

(<sup>1</sup>) La section centrale était composée de MM. LIEDTS, *président*, MALOU, MANILIUS, DE CHIMAY, CASTIAU, BRABANT, et PIRSON, *rapporteur*.

(<sup>2</sup>) Projet de loi, n<sup>o</sup> 97.